

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

La direction impose les temps de parole

Les deux candidats à la présidentielle ont choisi de manière discrétionnaire, et ont obtenu, d'écarter une de nos consœurs de France 2 du débat du 20 avril au mépris de la liberté de la presse et de l'indépendance de l'audiovisuel public.

Voilà que la direction du réseau France 3 impose dès ce soir la diffusion d'une interview de 10 minutes de Marine Le Pen, réalisée à Avignon, à l'ensemble des antennes du réseau.

Demain, c'est le président-candidat Emmanuel Macron qui devrait avoir droit à nos faveurs et à un traitement identique, toujours sans aucune concertation avec l'ensemble des rédactions et de l'encadrement.

Cette décision brutale remet en cause, par sa longueur dans un journal télévisé régional, le traitement éditorial de chaque antenne ce soir et demain.

Les journalistes sont ainsi priés de préparer des éditions pour un journal considérablement raccourci.

L'information régionale se voit imposer un diktat de sa direction au nom d'une campagne nationale, alors qu'aucune soirée spéciale n'est prévue le 24 avril sur France 3, comme c'était encore la coutume il y a 5 ans .

Le SNJ s'élève contre ces pratiques autoritaires imposées d'en haut à des rédacteurs en chefs et des journalistes placés une fois de plus devant le fait accompli.

Paris, le 15 avril 2022